

PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes le 19 avril 2016

Grippe aviaire : confinement des volailles

Le Gouvernement a décidé de mettre en place un plan sanitaire visant à éradiquer le virus de l'influenza aviaire au sein des élevages de canards et d'oies du Sud-Ouest.

Cette mesure est imposée du 18 avril au 16 mai 2016 . Son objectif est de faire le vide sanitaire pour tous les élevages de Palmipèdes

Pendant cette période, toutes les autres volailles, en élevage et basses-cours, doivent être confinées.

Enfin, pour les élevages commerciaux de gallinacées plein air, l'accès aux parcours doit être différé dès que possible ou réduit pendant cette période.

Pour tout renseignement complémentaire : Contact Plateforme téléphonique Chambre d'Agriculture au 06 88 91 36 32 Contact DDCSPP au 05 62 46 42 70

Par ailleurs, une réunion d'information à destination des éleveurs professionnels sera organisée le 20 avril à 14h à la salle des fêtes de Sarrouilles.

